



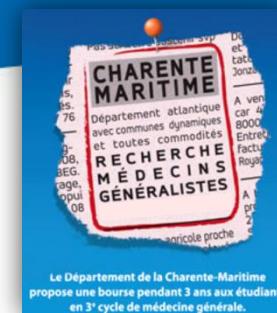
CHARENTE MARITIME

Département atlantique avec communes dynamiques et toutes commodités

**RECHERCHE
MÉDECINS
GÉNÉRALISTES**

+ d'infos : 05 46 31 73 01

Futurs médecins,
Le Département
de la Charente-Maritime
vous propose une bourse d'études.



Confronté, comme de nombreux autres départements, à une pénurie des médecins généralistes en zone rurale, en 2010 le Département de la Charente-Maritime a formé un groupe de travail présidé par Corinne Imbert, 1^{ère} vice-Présidente du Conseil Départemental et constitué de Conseillers départementaux, d'un professeur en faculté de médecine, d'un membre de l'ordre des médecins de la Charente-Maritime et de directeurs de services du Département.

Ce groupe de travail a échangé avec des experts (*ordre des médecins, agence régionale de santé ...*), analysé les enjeux et élaboré des propositions d'intervention du Département afin que perdure la qualité des soins dispensés sur l'ensemble de la Charente-Maritime.

En effet, seuls 31% des médecins partis en retraite ont été remplacés en 2009, et cette tendance s'est confirmée en 2010, avec des disparités plus ou moins fortes selon les cantons ; les zones les plus fragiles se situant sur les cantons ruraux est du département, du nord au sud.

Fort de ce constat, le Département a décidé de mettre en place un dispositif incitatif d'aide à l'installation de médecins généraliste dans les zones ciblées en attribuant une aide à la personne ; une bourse aux étudiants en médecine.

Dans cette perspective le Département verse une bourse aux étudiants de 3^{ème} cycle de médecine (6^{ème} à 8^{ème} année d'études) qui s'engagent en contrepartie à s'installer sur une des zones ciblées, une fois leur diplôme obtenu, pendant une durée de 4 ans minimum.

Le lancement de ce dispositif a été assorti d'une campagne d'information menée auprès des facultés de médecines de Poitiers, Bordeaux, et Limoges, des internes en médecine, des médecins généralistes des zones concernées sur le département et des établissements hospitaliers de la Charente-Maritime. Le site Internet du Département propose également des informations et une convention consultable et téléchargeable en ligne.



Le Conseil Départemental favorise l'installation des jeunes médecins ...

La lutte contre la désertification médicale constitue une priorité départementale. En Charente-Maritime, la situation liée à la présence médicale est contrastée. En effet, l'offre médicale est satisfaisante dans les zones attractives dont le littoral atlantique ainsi que les zones urbaines. Certaines zones rurales sont déficitaires, notamment l'Est et le Sud du Département. Selon l'ARS, un médecin sur deux partira à la retraite dans dix ans. Il est donc de notre responsabilité d'élue(e) d'agir. **En 2015, les fins d'activités ont été supérieures aux installations.**



La Ministre de la Santé a présenté un certain nombre d'engagements contenus dans "le pacte territoire santé". Des mesures visent à l'amélioration des conditions d'installation des professionnels de santé, en particulier des jeunes médecins, par la mise en place des bourses d'étude en contrepartie d'un engagement à exercer dans les territoires ciblés.

Dès 2011, le Département a souhaité s'engager afin de permettre la présence médicale dans des zones identifiées du Département. Devant un risque de manque de médecins généralistes dans les prochaines années, il a donc anticipé et montré ainsi sa volonté d'aider les jeunes médecins à s'installer en milieu rural en particulier. L'Assemblée Départementale a voté en juin 2011 un dispositif innovant d'aides à l'installation de jeunes médecins.

Garantir l'offre médicale

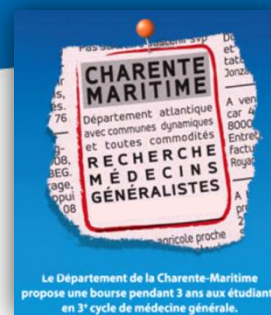
Le Département participe au financement des trois années du 3^{ème} cycle d'études à hauteur de **800 € par mois la première année, 1100 € par mois la deuxième année et 1600 € par mois pendant la troisième année (soit une aide totale de 42 000 €).**

Ce dispositif départemental est complémentaire aux bourses de l'Etat en faveur des étudiants en médecine.

En contrepartie, le futur médecin s'engage à s'installer dans une zone déficitaire en offre de soins et à exercer durant une période de 4 années minimum sous peine de devoir rembourser les sommes allouées.

La bourse départementale est possible pour tout interne en médecin générale. Elle intéresse en particulier les étudiants en faculté de médecine à Poitiers, à Bordeaux ou encore à Limoges. Cette mesure contribue à offrir une présence médicale sur le territoire en concertation avec les élus, l'Agence Régionale de Santé et l'Ordre départemental des Médecins.

En 2016, un crédit de 100 000 € est réservé à ce dispositif. 11 étudiants en médecine ont adhéré au dispositif et 2 médecins se sont installés à Matha et à Archiac. Le Département participe ainsi activement au maintien de la présence médicale et des services au public.



À CE JOUR, LE DISPOSITIF A ENCOURAGÉ 13 MÉDECINS ...
ILS SE SONT ENGAGÉS À S'INSTALLER DANS LES ZONES CIBLÉES DU DÉPARTEMENT



POUR INFO

Avec une densité de
108 médecins généralistes
libéraux pour 100 000
habitants, le département
bénéficie d'une situation
globalement favorable,
au-dessus de la moyenne
régionale (103 pour 100 000
habitants) et nationale
(94 pour 100 000 habitants).

JEUNES MÉDECINS	LIEU D'INSTALLATION	DATE D'INSTALLATION
Quentin M.	Matha	Installé à Matha depuis 2014.
Gabriel H.	Archiac	Installé à Archiac
Elrick K	Archiac	Installé à Archiac en tant qu'adjoint de M. Hoerth à Archiac depuis janvier 2016.
Anne-Claire P.	Matha	Installée à Matha depuis 01/02/2016.
Elsa M.	Jarnac-Champagne	Installée à Jarnac Champagne avec le Dr BRAVIN dans l'attente de l'obtention de sa thèse.
Patrick C	Sud	Doit passer sa thèse avant octobre 2017
Nicolas C.	Sud	Doit passer sa thèse avant septembre 2017
Isaura D.	Montguyon	Termine sa 3 ^{ème} année en 2017
Aurélié L.	Montguyon	Termine sa 3 ^{ème} année en 2017
Vinessen P.	Sud	Doit passer sa thèse en 2018
Loïc D.	Centre Est	Termine sa 3^{ème} année en 2018
Rudel B.	Sud	Termine sa 3^{ème} année en 2018
Christelle B	Saint-Aigulin	Passe sa thèse d'ici septembre 2017



Le Département de la Charente-Maritime propose une bourse pendant 3 ans aux étudiants en 3^e cycle de médecine générale

800 €
par mois
en —
1^{re} année
soit **9 600 €**
pour l'année

1100 €
par mois
en —
2^e année
soit **13 200 €**
pour l'année

1600 €
par mois
en —
3^e année
soit **19 200 €**
pour l'année



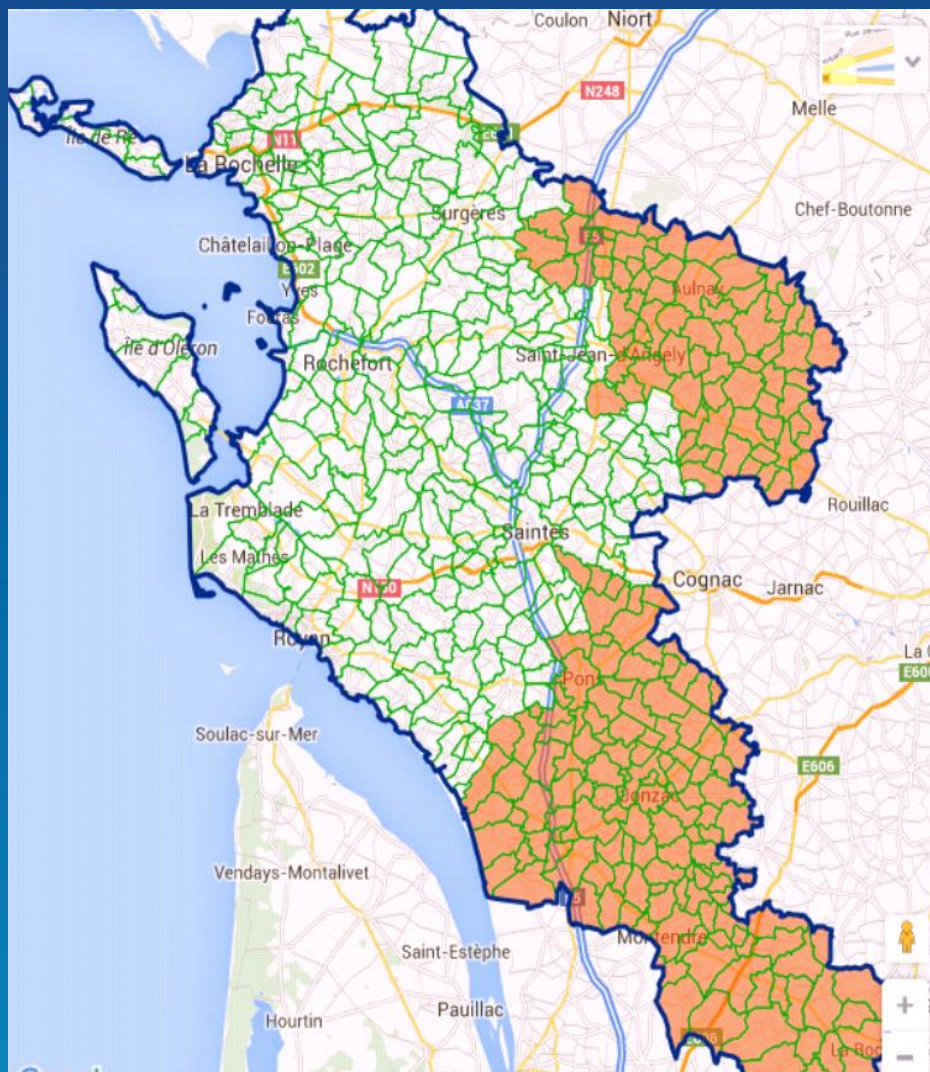
Les engagements à respecter...

1

.....
⋮
S'installer, une fois
le diplôme obtenu, **dans**
une zone de désertification
médicale définie
par le Département

2

.....
⋮
Exercer dans cette zone
pendant une durée minimum
de 4 ans



Carte des Zones éligibles

-  Zones éligibles
  Zones non éligibles



+ d'infos au
05 46 31 73 01
et sur
charente-maritime.fr



ouvre de nouveaux horizons

■■■ CONTACT PRESSE

Muriel Tabary-Dumas
05 46 31 76 10 / 06 14 42 02 99
muriel.tabary-dumas@charente-maritime.fr